

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr. 6 mois : 16 3 mois : 8

Poste :

Un an : 35 fr. 6 mois : 18 3 mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c. Réclames : 30 Faits divers : 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et le droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 Août 1876.

Chronique générale.

Nous pouvons affirmer, contrairement à ce qu'ont dit plusieurs journaux, dit la Gazette de France, que le général de Cissey n'a pas offert sa démission, comme le Moniteur universel veut bien le dire : le dimanche 13 août, le ministre de la guerre a pris congé du maréchal-président, qui lui a donné rendez-vous pour le 22, au camp de Châlons, où doivent être expérimentées de nouvelles manœuvres (œuvres du général de Cissey); le lundi 4, le ministre des affaires étrangères a persuadé au maréchal que la présence du général de Cissey était impossible dans le conseil, etc., etc.; le maréchal s'est rendu aux raisons données, la nomination du général Berthaut a été décidée, et, le mardi 15, le général de Cissey recevait, à Contrexéville, la nouvelle de sa disgrâce.

S'il faut en croire le Courrier de France, le mouvement préfectoral, qui est encore à l'étude en ce moment, mais qui sera fort restreint, n'aura définitivement lieu, paraît-il, qu'après la clôture de la session des conseils généraux. Il ne s'agit jusqu'ici que de la mutation de deux préfets et de la nomination de quelques sous-préfets.

Le département du Doubs, n'ayant que deux sénateurs, devra être appelé, dans le délai de trois mois, à donner un successeur à M. Monnot-Arbilleur, décédé la semaine dernière.

Plusieurs journaux annoncent que M. Mettelal se présentera, au nom des conservateurs, pour recueillir sa succession, et les

républicains lui opposeraient soit M. Lenoël, soit M. Goblet. On parle aussi de la candidature de M. de Mérode.

Dans la Charente, où l'élection de M. Du-faure comme sénateur inamovible laisse un siège de député vacant, on nomme déjà deux candidats qui se présenteraient au nom des conservateurs, savoir : M. de Pioland, sous-préfet récemment destitué, et M. Généraud, maire actuel de Marennes. Le candidat républicain sera probablement M. Mestreau.

Nous lisons dans les lettres d'Atticus du Journal de Maine-et-Loire :

« Les radicaux, leurs amis et leurs journaux sont tout à fait dans les transes. On annonce, en effet, que le général Berthaut, notre nouveau ministre de la guerre, réalisant les espérances des honnêtes gens, serait fermement décidé à répudier le rôle triste et effaçé, accepté par son prédécesseur, lors de la discussion du budget. Le général Berthaut, en un mot, ne serait pas homme à passer sous les fourches caudines de Gambetta. Il se proposerait de demander nettement au Sénat le redressement des erreurs législatives, le maintien des crédits signés au ministère de la guerre, et entre autres le traitement des aumôniers militaires. Là dessus, cris de colère dans le camp radical; on regarde de travers le général Berthaut, on lui montre les dents et on voudrait bien faire croire que le Sénat est tout à fait impuissant en matière de finances; que sur ces questions la Chambre des députés a autorité souveraine et qu'il n'y a plus à y revenir.

» Le Sénat, n'en doutons pas, sans s'inquiéter des interprétations plus ou moins fantaisistes de maître Gambetta et de ses souteneurs, saura bien faire justice des excès de pouvoirs législatifs et les réparer. Pas n'est besoin de dire d'ailleurs que maître Gam-

beta, suivant son habitude dictatoriale, interprète ici la Constitution à sa mode.

» Il est évident que la Chambre des députés, par sa partialité haineuse contre l'armée et contre les aumôniers militaires, a donné lieu à un conflit qui pourra amener de graves complications; à présent, on voit la faute, et on voudrait bien persuader au ministre de la guerre et à l'opinion que le vin étant tiré, il faut le boire. Fort heureusement, en ce moment, où nous avons un cabinet sans dignité, nous sommes tombés sur un ministre de la guerre qui n'est ni sénateur, ni député, qui n'a par conséquent aucun souci de portefeuille, et qui se préoccupera avant tout du juste et du bien. Nous en sommes ravis; il était temps.

Le conseil de préfecture de la Seine vient d'annuler l'élection du citoyen Calvinhac, récemment élu membre du Conseil municipal de Paris pour le quartier de Charonne.

Les motifs d'annulation se fondent sur ce que le citoyen de Calvinhac n'a pas de domicile;

- Il habite en garni;
Il court les hôtels du quartier, mais il ne se fixe nulle part;
Il n'est pas né à Paris;
Il n'est inscrit au rôle d'aucune des quatre contributions directes;
Il ne paye pas un centime d'impôt direct.

N'insistons pas.

On fait signer depuis huit jours, dans le 20^e arrondissement de Paris, une pétition pour demander à M. Gambetta le désistement de son mandat législatif, n'ayant plus la confiance de ses électeurs.

On annonce aujourd'hui comme certain le refus de M. de Cissey d'accepter toute compensation au poste ministériel qu'il vient de quitter.

M. le général de Cissey est en effet atteint d'une grave maladie qui lui commande un repos absolu.

M. Spuller est-il Français ou Prussien? L'Univers a posé cette question à la République française.

Or, la République française garde le silence sur ce cas. Elle a tort, vraiment; car le public, qui s'émeut pourtant assez difficilement, est fort curieux de connaître la suite de cette affaire. M. Spuller, ancien aide-de-camp civil du ministre de la guerre Gambetta, ancien conseiller municipal de Paris, aujourd'hui député de la capitale de la France, est-il Prussien ou Français? C'est déjà chose grave que la question puisse être posée. M. Spuller a tort de se taire, car ceux qui ont posé la question sont décidés à ne pas l'abandonner avant qu'elle ait été officiellement résolue, et si M. Spuller continue de garder le silence, elle sera portée devant la Chambre des députés aussitôt après la rentrée.

Du reste, c'est l'habitude de la République française de ne pas répondre aux questions embarrassantes; on y fait de grandes phrases, mais on évite les explications, et l'on passe sous silence les histoires désagréables. On n'y a pas dit un seul mot, par exemple, de la réunion dans laquelle a été constaté le refus de M. Gambetta de comparaître devant ses électeurs.

Ces braves citoyens, s'ils veulent entendre leur député, devront traverser la Manche et se rendre au banquet que va organiser en l'honneur de l'ex-dictateur sir Charles Dilke, membre de la Chambre des communes, qui constitue à lui tout seul le parti républicain dans le Parlement anglais. C'est là que M. Gambetta expliquera la théorie et les bienfaits de la politique opportuniste.

Deux journaux républicains de petite qualité, la Presse, de M. Débrousses, et le Courrier de France, de M. Guyot-Montpayroux, prennent la défense de M. E. Spuller, toujours muet sur la question de sa nationalité.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SIGNE DE CAÏN.

(Suite.)

II. — L'AINÉ ET LE CADET.

Disons que si le baiser de la Marielle était bien pour son petit-fils, c'était à un autre qu'il fallait attribuer le bénéfice de cette larme furtive que Pierrot croyait provoquée par le regret de son départ.

Dans ses paroles d'adieu, qui renfermaient un reproche, il avait imprudemment ravivé dans le cœur de sa grand-mère son souvenir le plus cher et le plus douloureux.

Pour que la pensée de la Marielle ne se détournât pas du courageux enfant qui venait de prendre congé d'elle afin d'aller là où journallement tant d'autres avaient déjà trouvé la mort, il eût fallu ne pas lui remettre en mémoire l'ère sur qui s'était concentrée autrefois toute la somme de tendresse que la nature avait mise en elle.

Tendresse, soit; mais faiblesse serait mieux dit; faiblesse coupable même, car il s'agit ici de cet amour funeste de nourrice qui, aveugle volontaire, se fait le complice des mauvais penchants et des vices naissants dont il nie l'existence, moins parce qu'il ne les voit pas que parce qu'il ne veut pas les voir.

Or, celui que Pierrot nommait, après tant d'autres, le Benjamin de sa grand-mère, ne tenait à celle-ci par aucun lien du sang.

C'était simplement le fils de ses maîtres.

Orphelin de mère moins de deux ans après sa naissance, la Marielle l'avait élevé et même, une fois, rappelé à la vie, quand, tout petit enfant, il était tombé si dangereusement malade qu'on avait étendu sur son visage un léger mouchoir en disant : « C'est fini ! »

Il y avait un autre enfant, un fils aîné, dans la maison où servait la Marielle.

Ce fils aîné, nommé Adrien, la vieille gouvernante le regarda toujours comme l'ennemi de son frère.

L'aversion qu'il lui inspirait grandissant à mesure que Maurice, son Benjamin, avançait en âge, elle prit à tâche de faire partager à ce dernier d'injustes préventions qui devaient plus tard aboutir à la haine.

Les soins malfaisants de la Marielle pour en arriver là ne pouvaient de sa part être peines per-

dues : le naturel sornois et jaloux de Maurice la secondaient.

Georges Francmartel, le père d'Adrien et de Maurice, chef d'une importante usine, — une forge à fer ouvré, — dans laquelle trois générations de la même lignée s'étaient transmises le même renom d'habileté et d'honneur, tarda d'autant plus à s'apercevoir de l'inimitié fraternelle qui s'enracinait dans le cœur de Maurice, que le pacifique Adrien s'efforçait d'en dissimuler les fréquentes atteintes.

Doué de bonté autant qu'il était de force et de courage, l'aîné des Francmartel se flattait de vaincre par la seule puissance des procédés généraux ce qui est presque toujours invincible : la haine d'un méchant.

Bien que Georges Francmartel fût incessamment occupé par les soins multiples et la surveillance assidue qu'exige la direction d'un grand établissement industriel, certains indices l'éclairèrent cependant sur les agissements coupables de Maurice à l'égard de son frère.

La sollicitude paternelle, une fois éveillée sur ce point, ne se rendormit plus.

M. Francmartel eut d'abord à réprimer que quelques accès de mauvais vouloir; puis ce furent des actes de méchanceté véritable qu'il eut à punir.

Ainsi, par exemple, un bijou, précieux souvenir

pour la famille, la montre de feu M^{me} Francmartel, avait été promise à Adrien par son père, le jour de sa première communion.

Au moment de réaliser cette promesse faite devant Maurice, la montre n'était plus à sa place accoutumée.

Plusieurs jours durant on se livra aux plus minutieuses recherches.

Tout le monde dans la maison y prit part, Maurice lui-même.

Évidemment il y avait eu vol.

Les soupçons erraient de l'un à l'autre, ils allaient s'arrêter sur un ancien ouvrier de la forge, devenu chef d'atelier, et qui avait, à ce titre, libre accès chez le maître.

Ce chef d'atelier, généralement haï, était dur pour ses subordonnés et brutal envers les apprentis; ce fut l'un d'eux cependant qui le préserva de la honte d'une accusation imméritée.

Au moment où M. Francmartel se disposait à aller porter plainte en justice, l'apprenti vint spontanément déclarer qu'il avait surpris Maurice se glissant un soir dans une cour de la maison, puis tirant de sa poche un objet qu'il ne put autrement désigner, le briser à coups de pierre, et l'enfourmer sous un paré.

Vérification faite de cette révélation, la montre mise en pièces fut trouvée, en effet, à la place que l'enfant avait indiquée.

Voici ce que dit le *Prose* :

« Plusieurs journaux affirment que M. Spuller, quoi qu'en disent les feuilles monarchistes, est Français. Nous croyons avoir dit hier tout ce qu'il y a à dire sur ce sujet : M. Spuller est député. Son élection a été validée, et, d'après la loi, il a été tenu de justifier de sa qualité de Français. »

La validation d'une élection ne prouve nullement qu'il n'y ait pas eu erreur sur la qualité de l'élu. Il faut donc établir que M. Spuller, né étranger, a rempli toutes les conditions imposées par les lois pour être député.

Le *Courrier de France* avance quelques affirmations qu'il y aurait lieu de reproduire et de discuter si elles venaient de M. Spuller; mais présentées sous la seule garantie de M. Guyot-Montpayroux, elles sont, chacun le comprend, sans valeur.

Notons seulement que d'après M. Guyot-Montpayroux, protecteur de M. Spuller, celui-ci aurait satisfait à la loi du recrutement. Il faudrait d'abord le prouver, et puis il resterait à montrer la loi qui a donné à ce fils d'étranger le droit d'éligibilité.

En effet, il ne suffit pas que M. Spuller ait satisfait à la loi militaire, il faut encore qu'une loi spéciale l'ait rendu éligible, sinon son élection serait nulle, et sa validation, obtenue par surprise.

Le 24 août ont eu lieu quatre consécrations épiscopales en France: celle de M^r Briey, évêque de Saint-Dié, dans la cathédrale de Poitiers, par M^r Pie; celle de M^r Bonnet, évêque de Viviers, dans la cathédrale de Périgueux, par M^r Dabert; celle de M^r Le Hardy du Marais, évêque de Lavaur, dans l'église Saint-Sulpice, à Paris, par S. Em. le cardinal Guibert; celle de M^r Rossel, évêque de Parium *in partibus*, administrateur du diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne, dans la cathédrale de Chambéry, par M^r Pichenot.

Etranger.

LES CRAINTES DE LA TURQUIE.

Les milices serbes, malgré leur bravoure incontestée, ont reculé sur les points les plus importants, devant l'armée régulière ottomane. Tout va bien, par conséquent, pour la Turquie, sur le théâtre principal de la guerre. Les Monténégrins lui ont fait éprouver, il est vrai, deux grands échecs; mais on pourrait, au pis aller, s'arranger avec eux, sans qu'il en coûtât trop à l'empire, dût-on leur abandonner quelques portions de l'Herzégovine, quelques cantons touchant au lac de Scutari, et un petit littoral sur l'Adriatique.

Si, au contraire, la Serbie avait triomphé, c'était un vrai démembrement de l'empire et, peut-être, sa complète dislocation, qu'on avait en perspective; car la Bulgarie tout entière se serait soulevée, ainsi que la Ras-

sie et les provinces grecques situées plus au sud.

Les lettres de Constantinople nous apprennent, néanmoins, qu'on vit à Constantinople dans de continuelles appréhensions.

Tout en se montrant confiante dans un apaisement prochain, lisons-nous dans une de ces lettres, adressée à la correspondance Havas, elle est pleine de méfiance sur ce qui peut se passer derrière le rideau.

« Elle craint, ajoute le correspondant, de se laisser prendre à quelque piège habilement tendu par les Serbes et par leurs amis les Russes. Qui peut lui dire qu'on ne cherche pas à l'endormir dans l'enivrement de ses prétendus succès militaires et dans l'espoir trompeur d'un accommodement prochain sur le pied du *statu quo* ? »

« Les Russes sont capables d'arriver un jour ou l'autre avec un *sened* à la Mentchikoff et de surprendre la Turquie et l'Europe par un coup hardi. Ils n'ont pas procédé autrement, lors de la question des Lieux Saints, d'où est sortie la guerre de Crimée. Ils avaient tranquilisé l'Europe avec leurs protestations pacifiques, quand, tout d'un coup, et à la stupéfaction générale, ils ont présenté à la Porte leur fameux *sened* et ont occupé les Principautés. On dit déjà tout bas que le général Ignatieff sera de retour ici la semaine prochaine et qu'il est porteur d'un ultimatum ayant pour objet le règlement de la question des provinces slaves de la Turquie suivant un plan arrêté à Saint-Petersbourg, et très-probablement consenti à Vienne et à Berlin.

« Plusieurs indices tendent à faire soupçonner une combinaison secrète de la Russie. Le Mémoire roumain, la retenue que le gouvernement de Bucharest a décidé de faire sur les appointements des fonctionnaires publics, sous prétexte de subvenir à l'entretien des émigrés serbes réfugiés en Roumanie, le ton aigre et presque insolent que le cabinet de Vienne tient depuis quelques jours dans ses rapports avec la Porte, et enfin une démarche que vient de faire ici le gouvernement hellénique en faveur des Crétois, sont autant de symptômes dont il importe de tenir compte. »

La démarche du cabinet d'Athènes est d'autant plus caractéristique qu'il s'agit de la Crète, dont la Grèce avait si chaudement appuyé l'insurrection il y a quelques années. Cette île est, grâce aux traités, une simple possession turque, et les ministres du roi George n'ont pas hésité à recommander à la Sublime-Porte de faire droit aux justes griefs de la population chrétienne.

Une grande effervescence régnait déjà dans ce pays; elle a dégénéré depuis en rixes sanglantes, et la note hellénique le prévoyant — ce qui, d'ailleurs, était facile — croyait devoir en décliner la responsabilité.

Cette communication a causé, au sein du gouvernement turc, une vive surprise. On s'est demandé immédiatement quels motifs pouvaient y avoir poussé le gouvernement d'Athènes, et sans perdre de temps on a envoyé dans les eaux crétoises une escadre sous les ordres d'Hobart-pacha.

Les inquiétudes de la Porte sont, à notre avis, parfaitement légitimes.

Indépendamment des intentions de la Russie, qu'on suspecte peut-être à tort, tout incident nouveau pourrait amener des complications de la plus haute gravité.

Qu'il survienne, par exemple, d'autres massacres de chrétiens, que de nouvelles atrocités viennent se joindre à celles qui ont été déjà commises, et voilà l'Europe obligée d'intervenir au nom de l'humanité, de la civilisation et de sa propre dignité.

Or, on peut craindre, chaque jour, des événements de cette nature, qui, indépendamment d'une action européenne, seraient de nature à provoquer de graves insurrections. Les passions sont, en effet, surexcitées; musulmans et chrétiens sont toujours prêts à en venir aux mains, et la Porte, elle-même, a semé partout les bachi-bouzouks et les Circassiens.

Nous espérons que tout se passera pour le mieux; mais dans un pays où se trouvent juxtaposés tant d'éléments de désordre, tant de passions violentes; tant d'intérêts opposés, dans un pays où le feu est si près de la poudre, la sécurité est chose inconnue, et l'on peut tout craindre. (*Opinion.*)

ALLEMAGNE.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, 22 août :

L'empereur Guillaume a envoyé au feld-maréchal général Wrangel, à l'occasion du 80^e anniversaire de son entrée au service, un sabre de cuirassier avec une poignée ornée de brillants.

Ce don était accompagné d'une lettre ainsi conçue :

« Mon cher feld-maréchal général,

« Les anniversaires de votre vie si bien remplie la montrent chaque fois tout particulièrement favorisée par la Providence.

« Le cinquantième anniversaire, qui est d'ordinaire le dernier terme de la carrière militaire, est déjà pour vous relégué de trente ans dans le passé, et, durant ces trente années, vous avez rendu de si grands services et accompli des actes si éminents, que votre cinquantième anniversaire n'a été que le prélude de la seconde partie de vos glorieux services.

« Aujourd'hui, il y a 80 ans que vous portez avec une si haute distinction l'uniforme honorable du soldat, et aujourd'hui même votre cœur doit être profondément ému de la faveur du Dieu tout-puissant qui vous a jugé, plus que tant d'autres, digne de pouvoir, en jetant les yeux en arrière, contempler une si longue période de glorieuse activité. C'est à Dieu qu'il faut, avant tout, reporter l'honneur de la célébration de votre anniversaire.

« Quant à moi, je ne parle pas seulement pour moi, mais comme héritier de trois rois, lorsque je vous remercie avec émotion au nom des rois envers lesquels vous avez tenu si loyalement votre serment de fidélité et que vous avez servis avec tant de distinction et de dévouement, que votre nom conservera à tout jamais une place d'honneur dans l'histoire de l'armée prussienne.

« Je désire vous dire aujourd'hui, de tout

mon cœur, que je vous compte au nombre des hommes les plus éminents qui ont dirigé l'armée prussienne, en vous rappelant que j'ai décidé de vous élever, en souvenir de vos services et de ma reconnaissance.

« En souvenir de ce jour, je vous envoie le sabre ci-joint, l'arme avec laquelle, pendant d'Étoges, à la tête de votre régiment, vous avez frappé l'ennemi, et qui partoua qu vous conduisiez. Ce que la statue d'Étoges, en attestant la gratitude et l'estime de votre roi dévoué et reconnaissant.

Signé : GUILLAUME.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XXVIII.

ÉCOLE ROYALE DE CAVALERIE.

Réception de l'étendard. — Inauguration du service de M^r le Dauphin, le 13 août 1826.

Le compte rendu de cette solennité paraît dans les *Affiches de Saumur*, numéro du dimanche 22 août 1826. Il sera lu aujourd'hui avec intérêt par toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de notre École de cavalerie. Sa longueur nous oblige à en diviser la publication dans plusieurs numéros.

Encore ému par les plus agréables souvenirs, nous allons essayer de rendre compte de cette double cérémonie fixée d'abord au jour de Saint-Henri, mais retardée par suite du grave accident survenu à M. le maréchal de camp commandant, et qui a pendant longtemps plongé dans une même inquiétude et la ville et l'École.

Si la faveur du roi était grande, la solennité était digne de son objet; rien ne peut égaler la magnificence de cette fête, à la fois religieuse et monarchique, où le goût a été étaler toutes ses ressources et le plaisir de ses attraits. Ces instants de bonheur, goulés d'avance par la certitude d'en jouir, goulés après qu'ils se sont écoulés, par le souvenir qui les perpétue, ont fait couler, nous sommes sûrs, plus d'une larme d'attendrissement. A-t-il pu s'en défendre surtout, cet excellent général, si affable pour tout le monde, qu'on peut dire de lui, comme autrefois de Périclès : *La grâce est dans sa bouche*, en voyant la population entière de la ville et des environs accourir en foule, animée des mêmes sentiments, prendre part au bien-être d'un monarque dont l'auguste protection est pour Saumur une source intarissable de prospérités !

La cérémonie a eu lieu dans la cour du Roi faisant face au Champ-de-Mars, et sorte qu'elle a pu être facilement vue de nombreux spectateurs qui s'y trouvaient réunis.

Sur une large estrade, élevée de 4 à 5 pieds au-dessus du pavé de la cour, avait été dressé un autel de forme antique, garni de arabesques analogues sur un champ de toujours cramoisi; un baldaquin, d'une construction très-élégante, dont la forme et l'é-

Pour toute excuse devant une telle preuve de sa perversité, Maurice osa répondre :

— Il ne fallait pas promettre cette montre à mon frère.

L'intervention d'Adrien ne put cette fois protéger Maurice contre la juste indignation de son père; mais le châtement ne fit qu'aviver encore la jalousie du coupable.

La Marielle y ajouta cette détestable persuasion qu'Adrien n'avait feint d'intervenir entre son Benjamin et leur père que parce qu'il s'était assuré d'avance que M. Francmartel ne pardonnerait pas.

Quelques années se passèrent, pendant lesquelles la prudence paternelle et mieux encore la mansuétude d'Adrien épargnèrent à la maison le scandale d'un nouvel éclat de cette impitoyable jalousie.

La vieille gouvernante, toujours prête à exciter la défiance de Maurice contre son frère, veillait cependant à ce que l'accord ne s'établît pas entre eux.

Après l'événement de la montre, l'apparence d'une sorte d'intimité ne pouvait tromper la clairvoyance de M. Francmartel, et, chaque fois qu'il surprenait Maurice silencieux et songeur, il se demandait avec inquiétude :

« Quel mauvais coup médite-t-il ? »

Adrien avait vingt ans, Maurice touchait à sa seizième année; le maître de forges avait décidé d'associer son fils aîné à l'exploitation de son usine

dès le lendemain du jour où celui-ci sortirait lauréat de l'École des arts et métiers du département.

Ce jour arriva, Adrien revint au logis paternel; il avait obtenu le prix d'honneur.

Seul, Maurice était triste dans la maison en fête. Déjà importuné par les félicitations que recevait son père, il finit par se sentir irrité jusqu'à la fureur des éloges dont son frère était l'objet.

Dans chacun de ces éloges, sa jalousie voyait une injure personnelle.

L'estime qu'on accordait à Adrien lui semblait être la mesure du mépris qu'on faisait de lui, et, comme dernière excitation au mal, la pensée que le lendemain son frère partagerait l'autorité du chef de la famille lui faisait concevoir de sinistres projets.

Cependant il parvint jusqu'au soir à dissimuler sa colère.

Mais quand tous les visiteurs furent partis, les paroles de chaleureuse tendresse que M. Francmartel adressa à Adrien en le proposant pour exemple à Maurice mirent le comble à l'exaspération du jaloux, et la fièvre de la folie lui monta au cerveau.

Avant de suivre Adrien au logement du rez-de-chaussée où les deux frères habitaient en commun, Maurice saisit sur le bureau de son père le premier objet qui pût lui servir d'arme meurtrière.

Ce fut un compas qui lui tomba sous la main.

Le malheureux fou s'élança dans l'escalier qu'Adrien descendait devant lui; il allait atteindre sa victime lorsque le pied lui manqua; la violence de l'élan lui fit franchir les dernières marches, et il alla se frapper le front à l'angle de la baie où s'ouvrait le vestibule.

Au bruit de l'accident, M. Francmartel sortit de chez lui; il arriva assez à temps pour aider Adrien à relever Maurice évanoui et à le porter sur son lit.

A la vue du compas qu'il lui arracha de la main, le père épouvanté comprit la pensée du fratricide, car il dit, en désignant la blessure que pansait Adrien :

« Dieu l'a puni; il lui a mis au front le signe de Cain. »

Peu de jours après cet événement, Maurice, cachant sa blessure sous un bandeau, quitta la forge et sortit de la ville pour n'y plus rentrer.

La Marielle, revenue à grand-peine de la crise nerveuse que lui causait la disparition de l'enfant bien-aimé, sortit à son tour de la maison Francmartel.

Elle alla habiter à l'extrémité du faubourg, chez sa fille, pauvre jeune veuve atteinte depuis la naissance de Pierrot d'une maladie mortelle qui ne tarda pas à l'emporter.

Par suite de ce nouveau deuil, la vieille gouvernante de Maurice eut pour devoir d'élever l'orphelin,

lin, qui ne put jamais, on le sait, se flatter d'avoir remplacé le Benjamin dans le cœur de sa grande mère.

(La suite au prochain numéro.)

La scène s'est passée dernièrement en Afrique pendant les grandes chaleurs.

Un régiment avait fait halte dans le désert, près d'une source d'eau saumâtre.

Le colonel passe ses hommes en revue et commande au lieutenant s'ils ne manquent de rien.

— Non, mon colonel.

— L'eau est bonne ?

— Certainement, mon colonel. Je viens de me servir pour ma barbe, et je l'ai trouvée délicieuse !

Hier, deux Gascons faisaient baigner leurs chiens.

— Le mien, disait l'un, est si adroit qu'il me porte une pièce de cent sous.

— Mon boule-dogue est bien plus fort, il me porte toujours la monnaie de la pièce.

